

L'Université Ouverte des Humanités, l'Université Numérique Thématique consacrée aux Sciences humaines, Sciences sociales, Lettres, Langues et Arts publie cette année un appel à projets consacré à **l'amélioration de ressources éducatives libres déjà existantes et financées par l'UOH, ainsi qu'à leurs usages.**

Cet appel à projets se déroulera **en deux temps** :

- Dépôt des pré-projets via des dossiers de candidature allégés pour le **4 juin 2018**.
- Constitution de dossiers complets par les candidats présélectionnés pour le **6 novembre 2018**.

- **Volet 1 : Exploitations et usages**

Les financements accordés par l'UOH pour ce type de projets devront permettre aux établissements de rétribuer des équipes enseignantes.

- **Expérimenter l'usage de ressources éducatives libres de l'UOH pour enseigner et faire un retour d'expérience**

Vous souhaitez faire évoluer votre pédagogie en intégrant des ressources éducatives libres de l'UOH dans vos enseignements ? Vous pouvez obtenir des financements pour innover, si vous n'êtes pas producteur de ces ressources vous-mêmes.

Il vous sera demandé de partager votre expérience et nous vous aiderons à le faire (création d'une communauté de partage d'expériences, mise en place d'un espace d'échange, organisation de webinaires, etc.).

- **Editorialiser des ressources autour d'une thématique**

Tout projet de scénarisation/éditorialisation de ressources existantes mis en œuvre par des collectifs d'utilisateurs (équipes enseignantes, équipes pédagogiques, groupes d'étudiants) autour d'une thématique définie sera considéré.

Les thématiques devront être en adéquation avec le fonds de l'UOH, car il est nécessaire qu'au moins 50% des ressources exploitées fassent partie de ce fonds. Toutes les ressources exploitées doivent être des ressources éducatives libres de niveau universitaire (Canal U, autres portails éducatifs, ressources d'établissement etc.). Pour rappel, une ressource éducative libre est « tout type de matériel éducatif dans le domaine public ou publié avec une licence libre de droit » (UNESCO).

La thématique des humanités numériques peut être un exemple à traiter.

- **Editorialiser des ressources autour d'une formation ou d'un département**

- **Mettre en place des pédagogthèques dans les établissements**

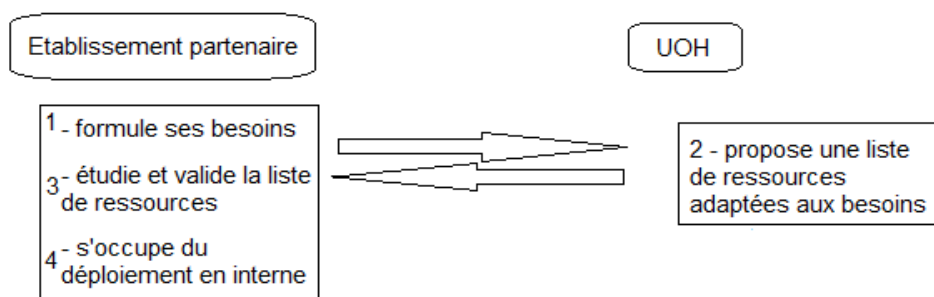
Il est attendu des porteurs de projets une mise en relation des ressources issues du catalogue de l'UOH avec les différents enseignements d'une ou de plusieurs formation(s).

Voir par exemple la pédagogthèque de l'UTC :

https://ics.utc.fr/pedagotheque/co/Connaissances_scientifiques_ens.html

Si besoin est, la documentaliste de l'UOH peut être mise à votre disposition pour votre projet, afin de vous aider à identifier les ressources dont vous pourriez avoir besoin.

Exemple de collaboration possible entre l'établissement et la documentaliste :



- **Scénariser des ressources UOH entre elles, pour la communauté**

Il est attendu des porteurs de projets qu'ils associent de manière pertinente des ressources diffusées par l'UOH pour les rendre cohérentes entre elles, et qu'ils fassent bénéficier la communauté de leur travail (diffusion de ces ensembles de ressources en accès libre sur le portail de l'UOH).

La priorité sera donnée aux disciplines pour lesquelles le fonds de l'UOH est déjà relativement conséquent (psychologie, philosophie, sciences du langage, lettres), ainsi qu'aux projets associant des ressources de plusieurs UNT (géographie par exemple).

- **Volet 2 : Mise à jour et amélioration**

- **Moderniser et améliorer les aspects techniques**

Une ressource ancienne et utilisée a besoin d'être remise au goût du jour ? Vous avez par exemple besoin de rafraîchir l'architecture, d'optimiser la navigation, de passer en HTML 5 ? Vous pouvez obtenir des financements pour cela cette année.

- **Découper pour faciliter la réutilisation et le partage des sources**

Pour permettre à d'autres collègues enseignants de réutiliser des contenus numériques, il est parfois nécessaire de les découper ou de les redécouper plus finement. L'UOH soutient

les projets permettant de répondre à ce besoin, s'ils font état d'intentions avérées de réutilisation.

○ **Rendre une ressource accessible aux personnes en situation de handicap**

Les projets attendus ici devront permettre de conformer des ressources existantes à la norme RGAA. L'UOH soutient les projets de ce type s'ils font état d'un besoin, d'un usage important et d'une viabilité à long terme.

En annexe, veuillez trouver les principes à respecter pour rendre une ressource accessible selon la norme RGAA.

○ **Traduire**

Les ressources de l'UOH intéressent de plus en plus de partenaires étrangers et sont consultées par 30% de visiteurs étrangers.

Vous avez un projet concret avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger dans lequel la traduction d'une ou de plusieurs ressources de l'UOH est nécessaire ? Cet appel à projets peut vous apporter des financements pour cela.

Procédure de Soumission

Tous les établissements d'enseignement supérieur sont concernés par cet appel (l'adhésion à l'UOH est demandée pour les établissements porteurs de projets).

Un établissement peut être porteur ou partenaire de différents projets.

La réponse doit impérativement indiquer très explicitement la ou les formations concernées ou bénéficiaires.

Éléments de constitution des réponses :

- Remplir et retourner un dossier de dépôt de pré-projet (également disponible sur le portail de l'UOH : www.uoh.fr) par courrier électronique à kazarian@unistra.fr et par voie postale au bureau de l'Université Ouverte des Humanités (22 rue Descartes – BP 80010 – 67084 Strasbourg cedex), **AVANT le 4 juin 2018**.
- Le formulaire complété doit être signé par l'établissement porteur du projet (Président ou Directeur de composante ou de service).
- L'établissement porteur du projet s'engage à assumer la gestion des droits d'auteur.
- Le soutien financier de l'UOH est au maximum de 50% des moyens nécessaires sur la base de budgets consolidés faisant apparaître les apports en numéraire, en industrie et en nature du ou des établissements participant au projet. (Attention ! Le prélèvement de frais de gestion par le ou les établissement(s) n'est pas autorisé dans ce cadre.)

Procédure d'instruction et de gestion

- La sélection des projets est réalisée par le Conseil Scientifique de l'UOH (2 rapporteurs par projet – membres du CS : <http://www.uoh.fr/front/sujet?id=c5198870-1069-444b-b8d1-fa41200cb359>). Aux expertises scientifiques et pédagogiques des deux rapporteurs est associé l'avis d'un expert technique.

Pour discussion entre les différents acteurs, une réunion de délibération est organisée environ un mois après la date d'échéance de chaque appel à projets.

- En sus du cadrage spécifique à cet appel, voici les critères d'évaluation des projets :

CRITÈRES GÉNÉRAUX

Adéquation du projet avec les attentes de l'appel à projets (volets)

Qualité rédactionnelle, précision et clarté de la rédaction

Pertinence / intérêt du public cible

Potentiel d'usages (thématiques, cibles, etc.)

Positionnement par rapport aux ressources existantes dans l'UNT

Pertinence / cohérence du budget prévisionnel

CRITÈRES SCIENTIFIQUES

Originalité et richesse du contenu

Adéquation entre le contenu scientifique et l'approche pédagogique

CRITÈRES PÉDAGOGIQUES

Clarté / pertinence des objectifs pédagogiques

Approche pédagogique (clarté, pertinence, originalité, cohérence avec les objectifs pédagogiques)

Facilité de réutilisation

Potentiel d'essaiimage

Valeur ajoutée de la scénarisation / de l'éditorialisation des ressources existantes

CRITÈRES TECHNIQUES (volet 2)

Formats (pertinence, pérennité, interopérabilité, compatibilité...)

Accessibilité (respect du RGAA, sous-titrage ou transcription des vidéos...)

Facilité de réutilisation (appropriation, usage autres contextes techniques...)

Calendrier prévisionnel (pertinence, cohérence avec le développement prévu)

Équipe technique (identification, compétence, cohérence avec le projet)

Outil(s) de suivi statistique (qualité, efficacité, pertinence)

- Suite à l'évaluation des pré-projets, un certain nombre de candidats seront invités déposer leur projet pour le 6 novembre 2018.
- Puis, après d'éventuelles navettes et en cas d'acceptation du projet, un calendrier de réalisation détaillé signé par les auteurs et le service de production devra être fourni. L'UOH établira alors une convention de partenariat définissant la collaboration (critères financiers, juridiques...) avec l'établissement concerné.
- Tout projet retenu fera l'objet d'une notification à l'établissement qui en est le porteur, soit dès la réunion de délibération, soit après navette. Le soutien financier accordé à l'établissement lauréat est clairement indiqué au responsable scientifique du projet et au chef d'établissement concerné.
- Les crédits seront versés en deux temps :
 - une moitié à la signature de la convention,
 - l'autre moitié à la livraison, après la remise d'un bilan budgétaire, d'une copie des sources et l'acceptation de la ressource par le Conseil scientifique de l'UOH.